CE QUI INFLUENCE VOTRE COMPTE DE TAXES

L'harmonisation des taux de taxes

En 2002, la Ville entreprenait une opération d'harmonisation de la fiscalité. La mise en place du conseil d'agglomération, au 1er janvier 2006, entraîne une reconfiguration de la structure fiscale qui tient compte du partage des compétences entre le conseil d'agglomération et le conseil municipal. Dès cette année, les charges fiscales d'agglomération sont de manière générale harmonisées, à l'échelle de l'île de Montréal. En ce qui concerne la procédure d'harmonisation de la fiscalité municipale locale, elle est pratiquement complétée.

L'étalement de la valeur de votre immeuble

Lors du dernier rôle triennal d'évaluation, la Ville décidait de répartir la variation de la valeur de votre immeuble sur les trois années du rôle triennal. L'objectif était de limiter l'augmentation de l'évaluation de votre immeuble qui aurait entraîné une fluctuation trop importante de votre compte de taxes. Cette année, la valeur totale de votre immeuble inscrite au rôle triennal 2004-2006 sert de base d'imposition. Par exemple :

Valeur 2004	Valeur 2005	Valeur 2006
160 000 $	**170 000 $**	**180 000 $**
(1/3 de la variation)	(2/3 de la variation)	(valeur au rôle)

TOUTES VOS TAXES COMPTENT

Chaque dollar perçu sur votre compte de taxes contribue à votre sécurité et à votre qualité de vie.

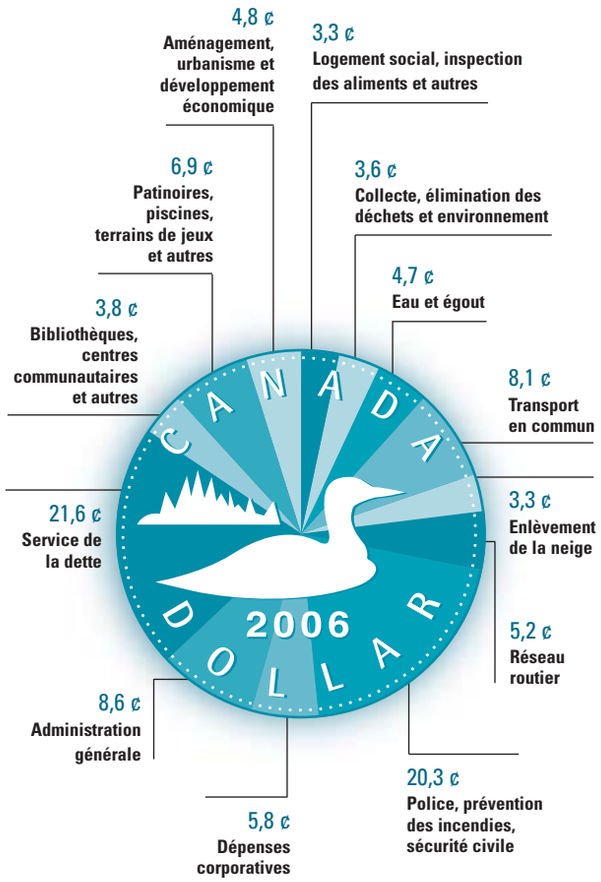

DES QUESTIONS ?

Vous trouverez au verso de votre compte de taxes les modalités de paiement. D'autres renseignements utiles vous sont fournis sur l'annexe jointe à votre compte.

Pour obtenir d'autres précisions :

- Points de service de la Ville de Montréal — pour connaître le bureau le plus près, composez le **514 87-ACCÈS (872-2237)**
- Renseignements sur les taxes : **514 872-2305**

ou visitez notre site Internet à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/finances

Persons wishing to obtain their next municipal tax accounts and related documents in English may contact a borough office, a point of service or an Accès Montréal office.They may also call 514 872-2305 or fill out the detachable coupon on the back of the return envelope and send it with the payment. In the meantime, English municipal tax forms, schedules and other material are available on the Web site.

ville.montreal.qc.ca/finances

Infographie : **Ville de Montréal**, Centre d'impression numérique et de communications visuelles (07-38.306-0 (01-2006))

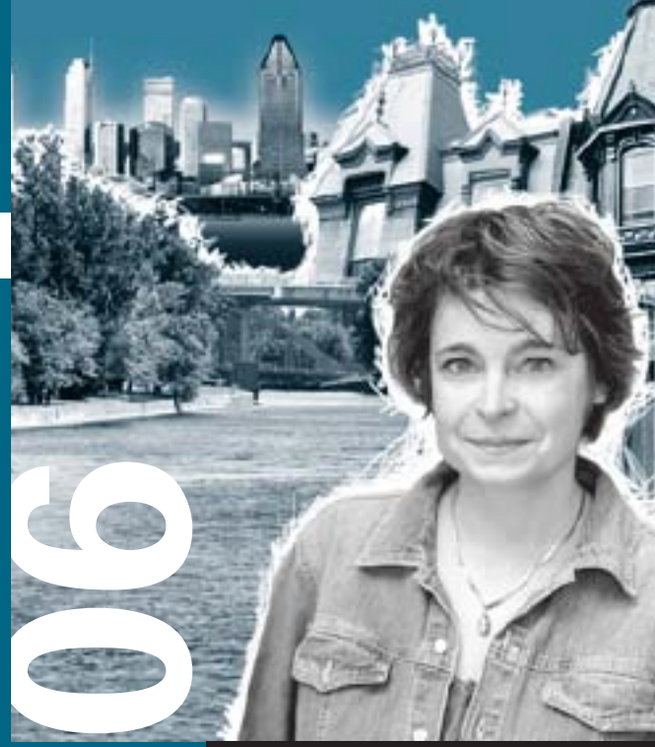

2006

Immeubles non résidentiels

VOS TAXES : POURQUOI ? COMMENT ?

Montréal

MESSAGE DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chère citoyenne, cher citoyen,

Le budget 2006 a été élaboré avec la volonté ferme d'améliorer sans cesse nos services municipaux.

Ainsi, sur la voie tracée par le fonds consacré au service de l'eau, nous mettons en place un fonds dédié à l'amélioration des infrastructures de la voirie qui nous permettra d'investir davantage dans notre réseau routier.

Nous avons relevé le difficile défi de dégager les ressources nécessaires à ces investissements urgents, en toute équité et sans majorer le fardeau fiscal global. L'harmonisation des taux de taxation en cours depuis 2002 et l'étalement des valeurs foncières établi depuis 2004 peuvent, toutefois, influencer les comptes de taxes d'un certain nombre de contribuables.

Nous poursuivons donc notre engagement d'administrer les deniers publics de façon responsable, tout en proposant une vision emballante du développement de la ville.

Le maire de Montréal,

Gérald Tremblay

Le président du comité exécutif,

Frank Zampino, FCA

EN QUOI CONSISTE VOTRE COMPTE DE TAXES?

Votre compte de taxes comporte deux niveaux de taxation dont voici un aperçu.

Taxes d'agglomération

Depuis le 1er janvier 2006, la Ville de Montréal assume pour l'ensemble de l'île de Montréal, la responsabilité d'offrir aux citoyennes et aux citoyens des services d'agglomération et d'en gérer les équipements.

VOICI LES PRINCIPAUX SERVICES D'AGGLOMÉRATION OFFERTS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

- ÉVALUATION FONCIÈRE
- ALIMENTATION EN EAU ET ASSAINISSEMENT DES EAUX
- COUR MUNICIPALE
- SÉCURITÉ PUBLIQUE : POLICE, SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE
- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- CENTRE D'URGENCE 9-1-1
- LOGEMENT SOCIAL
- GESTION DU RÉSEAU DE VOIRIE ARTÉRIELLE
- SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS
- TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES
- GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX
- DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION ÉCONOMIQUES

Pour refléter cette réalité, la taxe foncière générale pour les services d'agglomération s'applique à tous les contribuables de l'île de Montréal.

Afin de tenir compte des revenus générés par la taxe de l'eau et de services imposée aux occupants des immeubles non résidentiels, le taux de taxe de ces immeubles situés sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal, au 31 décembre 2001, est ajusté à la baisse.

En 2006, la Ville crée un fonds consacré à l'amélioration des infrastructures de la voirie. Votre contribution à ce fonds apparaît sur votre compte de taxes. Le taux de taxe pour les immeubles non résidentiels est établi à 4,15 cents du 100 $ d'évaluation.

Taxes municipales locales

- Les taxes municipales locales sont versées par l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal pour les services locaux, incluant ceux dispensés par les arrondissements. Parmi ces services, nous retrouvons, par exemple, les bibliothèques, le déneigement, la collecte des ordures et les loisirs.

  Votre compte de taxes pour les services locaux comprend aussi votre contribution au fonds consacré au service de l'eau. Le taux de taxe est établi sur une base de 11,32 cents du 100 $ d'évaluation. Un tarif de 46 cents par mètre cube d'eau est appliqué sur toute consommation excédant 100 000 m^3. Votre compte peut aussi comporter diverses tarifications destinées à la consommation de l'eau et à la collecte des matières résiduelles.

- La taxe d'arrondissement est facultative et relève entièrement de l'arrondissement. Elle peut contribuer à l'amélioration des services locaux tels que les bibliothèques, les piscines, etc.